

PROGRAMME DE FORMATION AUX RISQUES ATEX ET CHIMIQUES

La formation des personnels aux risques chimiques est imposée dans le Code du Travail par l'article R 4412-38 code du travail créé par décret n°2008-244 du 07 mars 2008- art. (V). « L'employeur veille à ce que les travailleurs ainsi que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, les délégués du personnel :

- 1) Reçoivent des informations sous des formes appropriées et périodiquement actualisées sur les agents chimiques dangereux se trouvant sur le lieu de travail, telles que notamment leurs noms, les risques pour la santé et la sécurité qu'ils comportent et, le cas échéant, les valeurs limites d'exposition professionnelle et les valeurs limites biologiques qui leur sont applicables;
- 2) Aient accès aux fiches de données de sécurité fournies par le fournisseur des agents chimiques;
- 3) Reçoivent une formation et des informations sur les précautions à prendre pour assurer leur protection et celle des autres travailleurs présents sur le lieu de travail. Sont notamment portées à leur connaissance les consignes relatives aux mesures d'hygiène à respecter et à l'utilisation des équipements de protection individuelle.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Informer le personnel sur le contexte particulier dans lequel il exerce son métier : STEP, laboratoire, égoutiers... ✚ Savoir lire les pictogrammes et panneaux d'avertissements. ✚ Sensibiliser les salariés aux risques ATEX et chimiques induits par leurs activités. ✚ Savoir décrypter les risques CMR au travers des FDS et en particulier les composants du biogaz.
CONCERNE	Agents des services de collectivités territoriales amenés à être en contact avec des déchets, produits dangereux pour leur santé physique, employés de laboratoire, STEP...
PRÉREQUIS	Absence de prérequis
SANCTION DE LA FORMATION	Certificat de formation aux risques chimiques pour chaque participant ayant suivi la formation en totalité
ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	Durant la formation, via des questionnaires de contrôle des acquis, des exercices théoriques et pratiques.



PROGRAMME

INTRODUCTION

Présentation des objectifs de la formation
 Définition de la notion de risque.
 identification des responsabilités et des obligations des différents acteurs dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail.

IDENTIFIER LES RISQUES

Les pictogrammes de dangers.
 Les risques chimiques liés au produit Biogaz.
 Les trois voies d'exposition et le risque mortel du H₂S.
 Les étiquettes de danger.
 Les FDS : mines d'informations utiles.
 Les risques ATEX liés au Biogaz et aux installations de biogaz.

S'ORGANISER FACE AUX RISQUES

L'organisation de la prévention à l'occasion des interventions sur des matériels électriques et mécaniques certifiés ATEX.
 Les différentes procédures et consignes de sécurité à connaître sur les chantiers.
 Les règles de sécurité en matière de forage de puits.
 Les EPC et EPI : choix de la protection adaptée.

QUE FAIRE EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

La conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident.
 Intégrer les bons réflexes à avoir.

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques illustrés de cas pratiques, les retours d'expérience de plus de 20 ans de pratique terrain dans le milieu de la chimie et un exercice pratique (vidéo projecteur- films), échanges interactifs, support de formation remis aux participants.

Consultant expert inscrit depuis 2003 sur la liste A des institutions de contrôle (Carsat, Aravis, Drtefpt) en EvRP (risques professionnels) et ATEX- Conférencière au CNFPT en risques ATEX- Membre du jury d'expert en sécurité globale de l'Université de Nancy.
 Depuis 32 ans dans la Sécurité Civile et industrielle.
 Co-fondatrice de deux sociétés de fabrication de produits chimiques et biologiques en France et Indonésie.

DURÉE

02 jours soit 14 heures